



#### SENIORS

## LE PLAN DE PRÉVENTION DE LA CANICULE EST ACTIVÉ POUR CET ÉTÉ

Mis en ligne le 12 juin 2021

Le plan national de prévention de la canicule est à nouveau activé pour cet été. Le maire est tenu de recenser à titre préventif et à leur demande, les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile. Conformément aux dispositions légales, le CCAS de Treillières a mis en place dès 2004 un registre nominatif destiné à favoriser les interventions auprès des personnes en cas d'alerte.

### Qui peut s'inscrire ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes adultes handicapées (bénéficiaires AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance travailleur ou titulaires d'une pension d'invalidité).

### Pourquoi un registre communal ?

En période de canicule, le CCAS contactera les personnes inscrites sur ce registre afin de s'assurer de leur bien-être, et leur venir en aide si besoin.

En cas de nécessité, les opérations de secours sont organisées par le Préfet de Loire Atlantique. Les informations recensées sur ce registre sont communiquées au préfet, à sa demande, afin d'intervenir de manière efficace.

Si vous êtes isolé(e) pendant la période estivale, vous pouvez demander à être inscrit(e) sur le fichier de la commune avant le 30 juin en contactant le CCAS.

**Pour tout renseignement, contact :**

Isabelle RETIERE , Responsable CCAS  
au 02.40.94.52.42 ou ccas@treillieres.fr



[RETOUR À LA LISTE](#)



**Mairie de Treillières**

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

**Horaires :**

**Mairie - CCAS - Police municipale**

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

**Urbanisme**

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

**Permanences samedi matin de 9h à 12h**

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.